Nations Unies S/2020/912



Conseil de sécurité

Distr. générale
17 septembre 2020
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Soudan et les activités de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan

I. Introduction

1. Le présent rapport, qui a été établi en application de la résolution 2524 (2020) du Conseil de sécurité, est le premier rapport trimestriel sur l'exécution du mandat relatif à la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS). Il traite des nouveaux faits survenus au Soudan sur les plans politique, socioéconomique et humanitaire et dans les domaines de la sécurité et des droits humains du 3 juin au 8 septembre 2020 et rend compte de la planification de l'établissement de la Mission. Le projet de structure et d'aire de déploiement de la Mission et le rapport trimestriel sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) figurent dans les annexes du présent rapport.

II. Principaux faits nouveaux

A. Situation politique

2. Durant la période considérée, le Gouvernement de transition a continué de procéder à des réformes politiques ambitieuses, de faire avancer le processus de paix et de faire face à la détérioration rapide de la situation économique, alors que la population soudanaise le pressait de plus en plus de répondre rapidement à ses demandes. Le Gouvernement de transition a en grande partie appliqué les principales mesures de transition énoncées dans le document constitutionnel d'août 2019, bien qu'il ait d'autres priorités pressantes et doive en plus faire face à la pandémie de maladie à coronarivus (COVID-19). Il a notamment amendé le code pénal pour améliorer la protection des droits fondamentaux, nommé des gouverneurs civils intérimaires dans les 18 États et conclu un accord de paix global avec certains groupes armés au Darfour et dans les Deux Zones.

3. Alors que les tensions persistent entre les composantes militaire et civile du Gouvernement, des divisions croissantes ont commencé à apparaître au sein des Forces pour la liberté et le changement et de l'Association des professionnels soudanais, venant morceler davantage le paysage politique. L'Association des professionnels soudanais, fédération syndicale qui joue un rôle de premier plan durant les protestations et dans la transition en cours du pays, s'est séparée des Forces pour la liberté et le changement en juin et s'est scindée elle-même en plusieurs factions.





Incapables de trouver un consensus, les Forces pour la liberté et le changement ont vu leur influence s'amenuiser et n'ont pas pu prendre des décisions. Les comités de résistance, qui avaient d'abord cherché à transformer leur soutien public en influence politique, sont devenus un acteur politique important lorsque des manifestations ont de nouveau éclaté partout dans le pays.

4. Marquant le début d'une période de protestations croissantes, le 3 juin, des centaines de personnes ont manifesté à Khartoum à l'occasion du premier anniversaire de l'attaque violente dirigée contre des manifestants pacifiques devant le quartier général de l'armée. Les manifestants ont critiqué l'organe chargé d'enquêter sur les événements du 3 juin 2019 pour avoir retardé sans cesse la publication de ses conclusions. Le 29 juin, à la veille de manifestations de masse, les dirigeants de l'ancien Parti du congrès national, y compris Ibrahim Ghandour, ancien Ministre soudanais des affaires étrangères, ont été arrêtés. Le 30 juin, des centaines de milliers de personnes ont manifesté partout au Soudan pour exiger des réformes plus rapides et un régime davantage dirigé par des civils dans le cadre de la transition du pays vers la démocratie. Bien que leurs revendications diffèrent selon les régions, les manifestants ont tous demandé de nouveau au Gouvernement de transition d'accélérer la mise en œuvre des principales mesures politiques énoncées dans la déclaration constitutionnelle.

5. Les manifestations du 30 juin ont été menées par les comités de résistance, groupes locaux reliés en réseau national, qui se sont imposés comme un nouveau type d'organisation politique sans lien avec les partis politiques traditionnels. Les manifestants ont demandé notamment l'achèvement de la formation du Gouvernement de transition, la nomination des gouverneurs civils, la désignation des membres du conseil législatif et des commissions indépendantes, la conclusion d'un accord de paix global, la réforme de l'appareil de défense et de sécurité, la mise en œuvre de la justice transitionnelle et des réformes économiques qui apportent l'égalité et la justice et l'élaboration d'un plan d'action pour le relèvement et un développement profitant aux pauvres. Le 9 juillet, en réponse aux demandes populaires et comme suite à une évaluation des résultats obtenus jusqu'alors, le Premier Ministre Abdalla Hamdok a demandé à sept membres de son cabinet de démissionner. Des ministres intérimaires ont été aussitôt désignés en attendant la nomination de nouveaux ministres, qui devrait avoir lieu après la signature de l'accord de paix prévue pour le 2 octobre.

6. Le 22 juillet, le Premier Ministre a nommé les gouverneurs civils intérimaires des 18 États, dont deux femmes, en attendant les nominations officielles qui devraient avoir lieu après la signature de l'accord de paix en octobre. La nomination de plusieurs gouverneurs intérimaires a été contestée, notamment dans les États de Kassala, de Gedaref, du Darfour oriental et du Kordofan septentrional. Le Front révolutionnaire soudanais avait d'abord accepté la nomination des gouverneurs intérimaires, mais il a ensuite critiqué la procédure de nomination qui, selon lui, causerait des divisions et des tensions communautaires.

7. Le 17 août, un an après la signature de la déclaration constitutionnelle, les comités de résistance ont lancé une nouvelle campagne de manifestations à Khartoum, avec des revendications similaires à celles formulées lors des manifestations du 30 juin. Des affrontements ont éclaté entre les manifestants et la police, qui a employé du gaz lacrymogène et aurait arrêté 77 personnes. Les manifestations elles-mêmes sont apparues comme un moyen plus visible utilisé par les comités de résistance pour exprimer leur mécontentement quant à la lenteur de la transition. Depuis le 17 août, des manifestations et des marches ont lieu tous les jours partout dans le pays. Dans un discours prononcé le 21 août, un an après son entrée en fonction, le Premier Ministre a reconnu que la transition se heurtait à des difficultés, notamment les

divergences entre les composantes civile et militaire des institutions d'État au sujet des principales réformes, en particulier la réforme de l'appareil de sécurité, les mesures visant à faire face à la crise économique et le transfert des entreprises appartenant à l'armée au Ministère des finances et de la planification économique.

8. Le 29 août, un accord de paix a été conclu entre le Gouvernement de transition, l'alliance du Front révolutionnaire soudanais et l'Armée de libération du Soudan (ALS)-faction Minni Minawi, mettant fin à près d'un an de négociations menées sous la médiation du Gouvernement du Soudan du Sud. Sous l'égide du Front révolutionnaire soudanais, ont signé l'accord le Mouvement pour la justice et l'égalité, le Mouvement de libération du Soudan-Conseil de transition et le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord (SMPL-N)-faction Malek Agar. L'accord comporte un certain nombre de protocoles et couvre d'importantes questions concernant les mesures de sécurité et l'intégration des combattants dans l'armée soudanaise, la propriété foncière, la justice transitionnelle, le partage du pouvoir et le retour des personnes déplacées. L'ALS-faction Abdul Wahid n'a pas participé aux négociations menées à Djouba et a rejeté l'accord.

9. Le 3 septembre, le Gouvernement de transition et le MPLS-N-faction Abdelaziz Hélou ont signé un accord de principe visant notamment à maintenir la cessation des hostilités durant le processus de paix jusqu'à ce que les dispositions en matière de sécurité aient été arrêtées. Dans l'accord, les parties ont également affirmé que la future constitution serait fondée sur le principe de la séparation de la religion et de l'État, en l'absence de laquelle le droit à l'autodétermination dans les Deux Zones devait être respecté. M. Hélou lui-même a clairement indiqué qu'il restait attaché au processus de Djouba défini dans l'accord sur les questions en négociation du 18 octobre 2019.

B. Situation sur le plan de la sécurité

10. Durant la période considérée, la situation sur le plan de la sécurité a été marquée par l'accroissement des tensions intercommunautaires dans l'est, l'ouest et le sud du pays. Dans la région occidentale du Darfour, plusieurs accrochages se sont produits entre les communautés nomades et les communautés agricoles dans le contexte des migrations saisonnières et des récoltes, aggravés par les questions non résolues de la propriété foncière et de l'accès aux ressources naturelles. Dans le Kordofan occidental, des affrontements entre les Misseriya et les Noubas se sont produits en juin à Lagawa et auraient fait plusieurs morts. À la suite de ces violences, les représentants des deux communautés ont signé un accord de cessation des hostilités. Des affrontements intertribaux se sont également produits dans l'État de Sennar. À Gedaref, la menace de conflit entre les Forces armées soudanaises et les milices armées « shifta » de l'Éthiopie a plané de mai à juin. Le 24 juin, le Soudan et l'Éthiopie ont formé un comité ministériel conjoint chargé d'examiner la question des tensions frontalières. Dans l'est du Soudan, les affrontements entre les Banou Amer et les Noubas et entre les Banou Amer et les Hadendoa ont fait plus de 30 morts et une centaine de blessés. Le 13 juillet, les communautés banou amer et nouba ont signé un accord en présence des représentants du Conseil souverain, des Forces pour la liberté et le changement et du gouvernement de l'État.

11. Comme suite à l'élaboration de la stratégie de protection des civils du Gouvernement de transition, le Premier Ministre a annoncé la constitution de forces mixtes composées de militaires et de policiers qui seraient déployées dans les secteurs où la situation était très instable. Cette décision a été soutenue par le Conseil de sécurité et de défense. Depuis lors, les forces de sécurité ont été déployées et le Gouvernement de transition est intervenu pour régler les problèmes liés à la protection

partout dans le pays. À la suite d'affrontements, un couvre-feu a été décrété à Port Soudan et les Forces d'appui rapide ont été déployées pour faire face à la violence. À Kassala, un accord de réconciliation entre les communautés banou amer et nouba a été renouvelé pour prévenir des conflits intercommunautaires. Les processus de paix locaux au Darfour sont un moyen de renforcer la stabilité et ils sont reproduits partout dans le pays.

C. Situation socioéconomique

12. La situation socioéconomique, qui est restée désastreuse, a été aggravée par la pandémie et a continué d'alimenter l'instabilité. La dépréciation de la monnaie et la forte réduction des subventions sur le pain et le carburant ont continué de pousser à l'inflation qui a dépassé 140 % en juillet. Le Fonds monétaire international (FMI) prévoit une baisse de 8 % du produit intérieur brut en 2020 et une augmentation concomitante des niveaux de pauvreté.

13. Les contraintes budgétaires ont été exacerbées par le confinement et d'autres restrictions liées à la pandémie, qui ont creusé le déficit public et fait chuter de 39 % les recettes depuis la mi-avril alors que les dépenses publiques ne cessent d'augmenter. Étant donné la nécessité de procéder à des ajustements structurels, le Ministère des finances et de la planification économique a établi en août un budget modifié pour 2020 pour prendre en compte la suppression des subventions sur le carburant tout en maintenant les subventions sur le gaz de cuisine et le blé. Un régime de taux de change flottant a été adopté et doit être mis en application de manière progressive sur une période de deux ans. Les modifications apportées au budget de 2020 ont été fortement contestées par les Forces pour la liberté et le changement.

14. Les femmes, les enfants et les personnes âgées des ménages à faible revenu, ainsi que les réfugiés, les demandeurs d'asile et les personnes déplacées, ont été touchés de façon disproportionnée par la crise économique. En dépit du système de transfert monétaire direct mis en place dans le cadre du Programme de soutien aux familles, les régimes de protection sociale du Soudan sont encore dispersés, d'où la nécessité de plus en plus pressante d'évaluer les régimes et filets de sécurité sociale existants et de poser les assises d'un système de protection sociale intégré et équitable, qui offre notamment une protection sociale minimale.

15. Le 25 juin, une conférence de haut niveau des partenaires a été organisée virtuellement par l'Allemagne, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies, l'Union européenne et le Gouvernement du Soudan, et 40 pays et 15 organisations internationales y ont participé. La conférence avait pour objet de mobiliser un soutien politique et financier en faveur de la transition au Soudan. Les délégations participantes ont promis de verser un montant de 1,8 milliard de dollars pour soutenir notamment les réformes économiques et pour atténuer les répercussions sociales des mesures de réforme. Sur ce montant, près de 500 millions de dollars étaient destinés à appuyer le Programme de soutien aux familles du Soudan, conçu par la Banque mondiale, afin d'atténuer les conséquences causées par la suppression des subventions sur le carburant pour la majorité de la population. Bien que la conférence porte sur le soutien politique et financier à la transition, les annonces de contributions visent principalement à faciliter les réformes économiques qui reposent sur le lancement simultané du Programme de soutien aux familles du Soudan et du programme de référence du FMI. Ces deux programmes ont pour objet de relancer l'économie du Soudan et d'ouvrir la voie à l'allègement de la dette dont le pays a grand besoin. Le Programme de soutien aux familles du Soudan en est actuellement en phase pilote et doit être lancé en octobre. Le Gouvernement et le FMI se sont entendus sur un programme de référence, dont l'exécution s'accélérera à partir du

dernier trimestre de 2020. Le groupe des Amis du Soudan, qui comprend un certain nombre d'États Membres et d'organisations multilatérales, a prêté un appui à la conférence des partenaires et a continué de tenir régulièrement ses réunions de soutien à la transition du Soudan. Sa dernière réunion a été tenue le 12 août et a été présidée virtuellement par l'Arabie saoudite.

16. Durant la période considérée, un recensement de la population a été annoncé pour avril 2022. Il sera mené en même temps qu'un recensement de l'agriculture et une enquête sur le budget des ménages, cette dernière devant permettre de connaître les niveaux de pauvreté et les inégalités dans le pays. Le Soudan ayant décidé d'utiliser des moyens numériques plutôt que le support papier pour effectuer le recensement, le Fonds des Nations Unies pour la population et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ont commencé à travailler avec le Bureau central de statistique sur la planification, l'application et la gestion de la nouvelle procédure.

D. Situation des droits de la personne

17. Depuis le 3 juin, la situation des droits de la personne au Soudan se caractérise par des affrontements intercommunautaires dans l'est et par une intensification de la demande populaire d'une réforme et d'une restructuration des institutions d'État. Selon certaines informations, à Khartoum, la police soudanaise aurait fait un usage excessif de la force le 18 août pour disperser des rassemblements et des manifestations au cours desquels des réformes et l'établissement des responsabilités pour les violations flagrantes des droits humains commises sous l'ancien régime et pour le meurtre de manifestants civils perpétré le 3 juin 2019 ont été réclamés. Comme suite à la vague de protestations, le Gouvernement de transition a pris des mesures concrètes pour répondre aux demandes de la population soudanaise et améliorer la protection des droits fondamentaux, notamment en amendant certaines lois controversées et discriminatoires et en adoptant plusieurs dispositions visant à renforcer la démocratie et l'état de droit et à promouvoir les droits humains.

18. Fidèle à son engagement d'améliorer le système judiciaire et de réformer la législation nationale conformément aux normes internationales, le Conseil conjoint – l'actuel organe législatif de transition du Soudan – a adopté en juillet plusieurs amendements des dispositifs du code pénal de 1991. Il s'agit là d'un important progrès au regard des objectifs de la transition en attendant qu'un nouveau code pénal soit adopté, comme il est indiqué dans la déclaration constitutionnelle. Les derniers amendements visaient à améliorer la protection juridique des catégories de population les plus vulnérables, notamment en contribuant à l'éradication des pratiques culturelles préjudiciables aux femmes et aux filles par l'interdiction des mutilations génitales féminines, en supprimant la peine de mort pour les enfants de moins de 18 ans, en combattant la discrimination et en promouvant le respect de la liberté de religion et de conviction par la dépénalisation de l'apostasie. Des modifications ont été apportées à la loi sur la prévention de la cybercriminalité, notamment l'abolition des châtiments corporels, mais le Conseil conjoint a doublé les peines privatives de liberté pour certaines activités en ligne des journalistes et des professionnels des médias, au détriment de l'espace civique et de la liberté d'expression, du droit à l'accès à l'information, du droit au respect de la vie privée et du droit à une procédure régulière, tous essentiels à une transition démocratique. Des politiques ont également été adoptées pour favoriser la libre circulation des Soudanais en supprimant les visas de sortie et en éliminant l'obligation faite aux femmes voyageant avec des enfants d'obtenir l'autorisation d'un représentant légal.

19. Le 23 août, le comité national de démantèlement des institutions de l'ancien régime, de lutte contre la corruption et de récupération des fonds pillés a pris la décision de remanier le conseil des commissaires de la Commission nationale des droits humains et a demandé au Gouvernement de nommer de nouveaux commissaires. Les commissaires nommés par l'ancien Président Al-Bashir ont été démis de leurs fonctions. La déclaration constitutionnelle prévoit la formation d'une nouvelle commission nationale des droits humains conforme aux Principes de Paris, qui fera partie des 12 commissions thématiques indépendantes.

20. Dans le même ordre d'idées, la Cour pénale internationale a annoncé le 9 juin que Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman, chef présumé des milices janjaouid durant le conflit au Darfour, s'était volontairement constitué prisonnier en République centrafricaine et avait été placé sous sa garde. Les mandats d'arrêt émis par la Cour contre quatre autres Soudanais, dont l'ancien Président Al-Bashir, n'ont toujours pas été exécutés. Le Gouvernement de transition a exprimé sa volonté de collaborer avec la Cour.

E. Situation humanitaire

21. La pandémie mondiale de COVID-19 a aggravé la pauvreté profondément enracinée, la crise économique actuelle et les chocs climatiques et engendré des besoins humanitaires croissants au Soudan. La faim a gagné en ampleur dans le pays et plus de 9,6 millions de personnes sont en situation d'insécurité alimentaire grave, ce qui représente 65 % de plus par rapport à la même période en 2019.

22. Au 3 septembre, plus de 13 100 personnes avaient été testées positives au coronavirus et plus de 820 avaient succombé. Le nombre croissant de transmissions met à rude épreuve le système de soins fragile du pays, alors que le Soudan subit sa première épidémie de polio depuis plus de 10 ans, qui touche neuf de ses États. Le Ministère fédéral de la santé s'emploie, avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Organisation mondiale de la Santé et du Programme alimentaire mondial, à organiser une campagne de vaccination de masse en vue de vacciner tous les enfants de moins de 5 ans dans le pays (près de 9 millions) et de reprendre et compléter les activités de vaccination systématique interrompues durant la pandémie de COVID-19.

23. Les fortes pluies et les inondations ont touché près de 400 000 personnes depuis le début de la saison des pluies en juillet. À la fin d'août, plus de 37 000 maisons avaient été détruites, et 34 écoles et plus de 2 600 établissements sanitaires avaient été endommagés. Les inondations ont en plus compromis la sécurité alimentaire et l'accès à l'eau salubre. Le Gouvernement, les organismes des Nations Unies et les partenaires avaient mis en place, avant le début des pluies, des stocks de fournitures permettant de répondre aux besoins de 250 000 personnes, mais les stocks s'épuisent rapidement et des ressources supplémentaires seront nécessaires.

24. Les foyers de violence qui se sont allumés dans les États du Kordofan méridional, de Kassala et de la Mer Rouge en juillet et en août ont causé des déplacements, des pertes en vies humaines et des dommages aux maisons, aux marchés et à d'autres infrastructures importantes, accroissant ainsi les besoins humanitaires.

25. Entre avril et juin, près de 5,4 millions de personnes ont reçu une aide vitale dans 179 des 189 localités du pays, contre 2,3 millions de personnes au premier trimestre de 2020. L'intensification des interventions a été particulièrement visible dans le domaine de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance et dans celui de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène. Toutefois, les activités d'éducation et

de protection, y compris les services relatifs à la violence faite aux enfants et à la violence fondée sur le genre, ont été indirectement entravées par les mesures d'endiguement de la COVID-19. Entre avril et juin, seulement 120 000 personnes ont bénéficié de services d'aide en matière de violence fondée sur le genre, soit 100 000 personnes de moins qu'au premier trimestre de 2020, alors que la pandémie et la détérioration de la situation économique pourraient avoir exacerbé les risques de violence sexiste à l'égard des femmes et des filles.

III. Planification de l'établissement de la Mission

26. Le Conseil de sécurité ayant exprimé, dans ses résolutions 2495 (2019) et 2517 (2020), l'intention de mettre en place une présence qui succéderait à la MINUAD et m'ayant prié, dans sa résolution 2524 (2020), de procéder rapidement à la planification et à l'établissement de la MINUATS, j'ai constitué en avril 2020 une équipe du Secrétariat dirigée par mon Conseiller spécial pour le Soudan, Nicholas Haysom. L'équipe a procédé à la planification par concertation et consultation. En raison de la pandémie de COVID-19 et des mesures d'atténuation de ses effets, elle a recouru à des moyens virtuels pour se réunir avec les entités du système des Nations Unies, notamment l'équipe de pays des Nations Unies et la MINUAD, ainsi qu'avec la Banque mondiale. Les partenaires extérieurs, en particulier l'Union africaine, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et l'Union européenne, ont été aussi activement consultés. La nécessité de promouvoir l'égalité des genres et l'autonomie des femmes et des jeunes a été maintenue au centre du processus de planification.

27. Le 5 juillet, le Gouvernement de transition a créé le Comité exécutif de coordination avec la MINUATS. Le Comité est composé de 16 représentants des autorités de transition, des institutions de sécurité et de la société civile. Il est chargé, notamment, d'assurer la coordination directe, à l'échelon fédéral et au niveau des États, entre le Gouvernement de transition et la MINUATS en ce qui concerne les domaines d'activité de la MINUATS et de négocier le projet d'accord sur le statut de la mission et d'en suivre l'application.

28. L'équipe de planification a effectué une tournée au Soudan du 26 juillet au 11 août. À Khartoum, elle a rencontré de nombreuses parties prenantes soudanaises, y compris des représentants du Gouvernement et des responsables de la sécurité, des associations féminines et d'autres organisations de la société civile et des groupes politiques. À Kassala, Kadougli, El-Fasher, Nyala et Zalingei, elle a rencontré les nouveaux gouverneurs civils ou leurs représentants et a visité quatre camps de déplacés, dont celui de Kalma. Elle a aussi rencontré des diplomates, notamment ceux du groupe des Amis du Soudan et des ambassadeurs de pays d'Afrique à Khartoum. Elle a collaboré étroitement avec l'équipe de pays des Nations Unies compte tenu du caractère intégré de la MINUATS, ainsi qu'avec la MINUAD étant donné l'importance que revêt la coordination au Darfour entre les deux missions.

29. L'équipe de planification a établi un concept de la mission pour la MINUATS, dans lequel les quatre objectifs stratégiques définis dans le mandat de la Mission ont été traduits en neuf priorités stratégiques pour la durée de la Mission, à savoir : a) soutenir la stabilité politique ; b) soutenir l'élaboration de la constitution, le processus électoral et les activités de recensement ; c) soutenir les réformes institutionnelles et la promotion et la protection des droits humains ; d) soutenir la conclusion d'un processus de paix inclusif ; e) soutenir l'application de l'accord ou des accords de paix ; f) soutenir le renforcement de l'environnement protecteur, en particulier dans les zones touchées par un conflit ou sortant d'un conflit ; g) soutenir la coexistence pacifique et la réconciliation entre les communautés ; h) soutenir la

mobilisation des ressources internationales et les réformes socioéconomiques nationales ; i) soutenir la mise en place d'une structure nationale pour la planification du développement et l'utilisation efficace de l'aide.

30. En outre, l'équipe de planification a défini sommairement une structure et une empreinte géographique provisoires pour la MINUATS qui serviront de point de départ à l'établissement du projet de budget pour 2021 (voir annexe II). La structure prend en compte les capacités nécessaires pour soutenir la transition politique, les activités nationales de protection des civils et de prévention des conflits, ainsi que la consolidation de la paix et la coordination du développement. Il est prévu que la MINUATS aura son quartier général à Khartoum et des bureaux locaux au Darfour, dans les Deux Zones et dans l'est du Soudan.

31. Les modalités d'appui logistique à la MINUATS reposeront sur deux éléments essentiels : la collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et un engagement en faveur de la transition après le retrait de la MINUAD. Conformément à la prescription du Conseil de sécurité tendant à ce que la présence des Nations Unies au Soudan soit intégrée, l'équipe de pays des Nations Unies a été associée dès le début à la planification de l'appui à la mission, l'objectif étant d'établir des modalités d'appui conjoint comprenant des services communs et, le cas échéant, des locaux communs. Le maintien de la présence de la MINUAD offre la possibilité de tirer temporairement parti des capacités d'appui existantes pendant la mise en place du dispositif d'appui de la MINUATS, qui comprend des services communs, un centre de services et des services d'appui à distance. Compte tenu du retrait prévu de la MINUAD, qui fournit depuis longtemps des moyens d'action au Darfour à l'équipe de pays des Nations Unies, il faut d'urgence faire avancer les travaux dans ce domaine et veiller à ce qu'il n'y ait pas de lacunes dans les capacités d'appui susceptibles de compromettre le démarrage de la MINUATS. Dans ce contexte, il est envisagé de faire bénéficier la nouvelle présence unifiée des Nations Unies au Soudan de moyens et autres capacités qui pourront être transférés de la MINUAD après le retrait puis la clôture de celle-ci.

32. Comme pour toutes les missions en Afrique, la MINUATS bénéficiera également d'une gamme complète de services de traitement administratif assurés par le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda), de l'assistance de la Section de l'appui centralisé aux achats et des services de communication et de logistique assurés par la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi et le Centre Informatique et communications des Nations Unies à Valence.

33. J'ai approuvé un premier financement au titre des dépenses imprévues et extraordinaires pour couvrir les dépenses durant le démarrage et les premiers mois de fonctionnement de la nouvelle mission.

34. Le recrutement des membres de l'équipe préparatoire de la MINUATS est en cours. Déployée au dernier trimestre de 2020, l'équipe préparatoire sera responsable de la poursuite des activités de planification. Elle mènera des discussions sur les modalités d'intégration et de coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et la MINUAD. Elle établira également des objectifs de référence et des indicateurs clairs et mesurables, comme le Conseil de sécurité l'a demandé dans sa résolution 2524 (2020), sachant que pour ce faire elle devra collaborer de manière approfondie et soutenue avec les parties prenantes au Soudan.

IV. Observations

35. Le Soudan progresse sur le plan de la transition. Il doit, aux côtés de la communauté internationale, manifester sa volonté inébranlable de concrétiser la

vision politique d'ensemble, inscrite dans la déclaration constitutionnelle d'août 2019. Je félicite le Gouvernement de transition des mesures qu'il a prises à ce jour pour appliquer les objectifs fixés dans la déclaration constitutionnelle, à savoir introduire des réformes économiques, parvenir à un accord de paix global avec les groupes armés au Darfour et dans les Deux Zones et modifier la législation afin de renforcer l'état de droit et la protection des droits fondamentaux, en apportant des améliorations notables concernant les droits des femmes en particulier.

36. Tout en accomplissant ces progrès, le Soudan combat les effets de la pandémie de COVID-19 qui a exacerbé les pressions sur le Gouvernement de transition, mettant encore plus à mal les systèmes de santé, interrompant l'activité économique et accentuant les griefs socioéconomiques. De plus, ces derniers mois, le Soudan a connu des inondations dévastatrices et la pire infestation de criquets pèlerins dans la Corne de l'Afrique en 25 ans, qui menacent grandement la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance. L'ONU fait tout son possible pour aider le Gouvernement à réagir face à la pandémie de COVID-19 et à satisfaire des besoins humanitaires plus vastes, notamment en se mobilisant pour soutenir l'action de réforme économique.

37. L'accord de paix qui a été signé le 29 août avec l'alliance du Front révolutionnaire soudanais et l'ALS-Minni Minawi ainsi que l'accord conjoint sur les principes, signé le 3 septembre avec le MPLS-N-faction Abdelaziz Hélou, constituent des étapes, sur la voie de la transition. Je félicite toutes les parties à ces accords de leur volonté et de leur détermination constante d'œuvrer en faveur de l'objectif commun de paix, malgré les difficultés que représente la pandémie de COVID-19. Je demande également à ceux qui n'ont pas rallié le processus de paix de s'attacher à régler les conflits internes qui existent de longue date et à concourir au succès de la transition dans le pays.

38. Pour appliquer tous les accords qui ont été signés au cours du processus de paix au Soudan, il faudra apporter un soutien politique soutenu et user de bons offices, afin de veiller à maintenir la confiance entre les signataires et à régler les différends découlant des problèmes de mise en œuvre. Ces accords de paix signés ne sont pas nouveaux, dans l'histoire récente du pays, mais ils sont les premiers à l'avoir été dans un contexte de transition. L'occasion sans précédent qui se présente de les appliquer pleinement doit être saisie. L'ONU soutiendra l'exécution de ces accords et de futurs accords de paix durant la période de transition, comme l'ont demandé les parties, dans les limites de ses capacités et de son mandat. Elle le fera en collaboration avec d'autres partenaires internationaux, notamment l'Union africaine.

39. La recrudescence récente de la violence et de l'instabilité au Darfour, dans les Deux Zones et dans la partie est du Soudan vient rappeler que la paix n'est pas encore une réalité. La précarité met en évidence la fragilité inhérente et les problèmes singuliers auxquels se heurtent les pays en transition. Il faut donc une méthode globale, à l'échelle du pays. Je salue l'établissement d'un comité national en vue de la protection des civils et j'encourage le Gouvernement à appliquer rapidement son plan national global de protection des civils, qui vise à satisfaire le besoin immédiat de continuer de protéger physiquement tous les civils sur l'ensemble du territoire et prévoit également d'autres mesures pouvant améliorer la situation de manière durable. Je promets le soutien de l'ONU en vue de l'application de la stratégie. Toutes les parties prenantes, notamment les groupes armés, ont la responsabilité de créer un environnement sûr pour tous les Soudanais, en particulier pour les femmes, les filles et les garçons, dans les zones touchées par le conflit. Sans cette sécurité, les Soudanais ne pourront ni jouir de leurs droits humains, ni les exercer effectivement.

40. Qui plus est, pour consolider la paix, il faut s'employer à agir au-delà de l'application des accords de paix. L'ONU aidera à cet égard les parties prenantes soudanaises à s'attaquer aux causes profondes et aux facteurs du conflit ainsi qu'aux

vestiges des conflits antérieurs. Elle continuera également de soutenir l'action de consolidation de la paix dans tout le pays et notamment de renforcer les institutions de l'état de droit et de veiller à ce que les responsables de graves violations des droits de l'homme soient dûment tenus de rendre des comptes afin de consolider les gains sur le plan de la paix et de la sécurité.

41. L'inflation galopante, les pénuries constantes d'articles essentiels, l'aggravation du déficit public et la baisse des recettes ont placé l'économie du pays dans une situation critique. Les problèmes économiques qui avaient été l'élément moteur des manifestations à compter de décembre 2018 et mené à un changement de gouvernement n'ont toujours pas été réglés. Dans ce contexte, il est impératif d'apporter un appui international au Gouvernement de transition qui cherche à appliquer un programme de réforme économique ardu. Cela a été une des priorités clefs de l'appui fourni au Soudan. Je me félicite des contributions qui ont été annoncées par les donateurs au Programme de soutien aux familles du Soudan à la Conférence de haut niveau des partenaires du Soudan qui s'est tenue à Berlin le 25 juin et du financement de l'aide humanitaire et des activités de développement. J'exhorte les donateurs à débloquer ces fonds dans les meilleurs délais afin que le Programme de soutien aux familles puisse passer de la phase pilote à celle de pleine application. C'est un élément crucial du programme de réforme économique, comme convenu entre le Gouvernement de transition et le FMI. Les progrès accomplis sur le plan de l'application du programme de référence du FMI aideront le Soudan à se diriger vers un allègement de la dette et à obtenir un accès à un financement important dans le cadre de l'aide au développement international. Si le problème n'est pas réglé, les sanctions économiques, notamment le fait que Soudan continue de figurer sur la liste des États parrainant le terrorisme, établie par les États-Unis d'Amérique, auront des conséquences considérables pour l'accès du pays à l'aide financière internationale, à des investissements et à l'atténuation de la dette, à court et à moyen terme.

42. L'appui financier et politique à la transition doit reposer fermement sur les progrès constants enregistrés sur la voie d'un système politique démocratique civil au Soudan. Un pays prospère et démocratique sera un important pilier de la stabilité dans la région. La question n'est pas de savoir si la communauté internationale peut se permettre le soutien dont le Soudan a besoin, mais si elle peut se permettre de ne pas le soutenir, tandis qu'il s'efforce de régler les problèmes redoutables auxquels il fait face.

43. Je me félicite de l'étroite collaboration qui a été instaurée avec le Gouvernement de transition au cours du processus de planification de la MINUATS qui nous permettra d'obtenir des résultats, conformément à la volonté des Soudanais d'avoir un pays pacifique et prospère. De même, la poursuite du partenariat efficace entre l'ONU et l'Union africaine permettra de tirer le meilleur parti des avantages comparatifs des deux organisations, à l'appui de la transition au Soudan. Le processus de planification a également bénéficié de consultations intenses avec nos partenaires dans la communauté internationale et a donné des résultats clefs. Je tiens à remercier mon Conseiller spécial pour le Soudan d'avoir dirigé le processus et œuvré à l'appui de la transition au Soudan.

44. D'importants travaux attendent néanmoins la Mission, pour qu'elle mène à bien les tâches qui lui ont été confiées d'ici au 1er janvier 2021. Je compte sur votre soutien et votre participation constants, tandis que nous œuvrons ensemble au succès de la transition au Soudan.

Annexe I

Rapport sur la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Darfour, conformément à la résolution 2525 (2020) du Conseil de sécurité

I. Introduction

1. La présente annexe est présentée conformément au paragraphe 10 de la résolution 2525 (2020) du Conseil de sécurité dans laquelle le Secrétaire général a été prié de communiquer une mise à jour sur l'exécution du mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) tous les 90 jours, en annexe aux rapports réguliers sur la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS). On trouvera dans la présente annexe une mise à jour de la situation au Darfour pour la période allant du 1er juin au 31 août 2020.

II. Point de la situation au Darfour et de l'exécution du mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

A. Situation politique

Évolution de la situation politique au Soudan

2. Le Gouvernement de transition soudanais a continué d'appliquer les dispositions de la déclaration constitutionnelle du 17 août 2019. Le 9 juillet, le Premier Ministre a demandé la démission de sept ministres lors d'un remaniement ministériel. Le 22 juillet, il a désigné des gouverneurs civils par intérim, dont deux femmes, dans les 18 États. Au Darfour, les désignations ont été favorablement accueillies dans l'ensemble, même si certains les ont critiquées, citant des choix partisans.

3. Des manifestants réunis à Khartoum et ailleurs dans le pays, notamment dans des camps de déplacés au Darfour, ont réclamé la justice pour les victimes de la répression de juin 2019 contre des manifestations pacifiques à Khartoum, ainsi qu'une amélioration de la sécurité, de la prestation des services et d'autres réformes. Des manifestants au Darfour, notamment à Nertiti, Kabkabiya, Kass, Koutoum, El-Fasher, Daeïn et Masteri ont mis l'accent sur les problèmes de protection et ont exigé des autorités qu'elles désarment les milices et améliorent la sécurité.

Processus de paix

4. Les pourparlers de paix entre le Gouvernement de transition, le Front révolutionnaire soudanais et l'Armée de libération du Soudan-faction Minni Minawi (ALS)-Minni Minawi, négociés par le Gouvernement sud-soudanais, se sont déroulés principalement en ligne, du fait des restrictions liées à la maladie à coronavirus (COVID-19) et ont abouti le 31 août à la signature d'un accord de paix. La cérémonie a été précédée les 28 et 29 août de la signature de huit protocoles de paix, axés sur le partage des richesses et du pouvoir, les personnes déplacées et les réfugiés, la propriété foncière et les terres utilisées traditionnellement par une communauté tribale (*haouakir*), les dédommagements et le relèvement, l'application du principe de responsabilité et la réconciliation, le secteur pastoral, et les arrangements de

sécurité. La participation officielle des femmes aux pourparlers reste marginale. L'Opération a apporté un soutien logistique et technique au processus de paix.

5. L'Alliance soudanaise, qui regroupe des factions dissidentes de l'ALS-Abdul Wahid et du Mouvement pour la justice et l'égalité s'est ralliée au volet Darfour des pourparlers de Djouba en mai. Malgré son retrait du Front révolutionnaire soudanais, l'ALS-Minni Minawi a continué de participer, tandis que M. Minawi lui-même paraphait l'accord de paix du 31 août. L'ALS-Abdul Wahid a continué de rejeter le processus de paix.

B. État de la sécurité

6. L'état global de la sécurité au Darfour s'est dégradé au cours de la période considérée, largement du fait d'une intensification des violences intercommunautaires, de la montée de la criminalité et de la poursuite des combats à l'ALS-Abdul Wahid.

Combats entre les forces du Gouvernement de transition et des mouvements armés

7. L'Opération a consigné 48 cas de conflit armé qui ont fait 115 morts, contre 37 qui avaient fait 34 morts, du 1er mars au 31 mai 2020. Le 1er juin, l'ALS-Abdul Wahid a attaqué le poste de contrôle des Forces armées soudanaises à Koutroum (Darfour central), faisant 27 morts parmi les soldats soudanais et 9 à l'ALS-Abdul Wahid. Les affrontements entre les factions de l'ALS-Abdul Wahid de Mubarak Aldouk et de Saleh Borsa se sont également poursuivis, tandis que des heurts se produisaient du 21 mai au 11 juin dans la zone de Daya (Darfour central), faisant 17 morts et entraînant le déplacement de 6 887 familles. Les luttes intestines à l'ALS-Abdul Wahid se sont poursuivies du 26 juillet au 3 août à Buh et Torong Tonga (Darfour méridional), faisant 48 morts et bon nombre de déplacés.

Conflits intercommunautaires et questions foncières

8. Les violences intercommunautaires se sont intensifiées dans l'ensemble du Darfour, tandis que la MINUAD consignait 15 affrontements intercommunautaires qui ont fait 126 morts, durant la période considérée, contre 13 affrontements, qui ont fait 93 morts, pendant la période du 1er mars au 31 mai 2020. Ces violences ont entraîné de nouveaux déplacements et la destruction de villages et de fermes. Dans plusieurs cas, des postes de police et des bâtiments publics, notamment des dépôts d'armes, ont été attaqués et pillés. Au Darfour occidental, des affrontements entre les Massalit et les Rizeigat du nord dans le secteur de Masteri et de Geneina à la fin de juillet ont fait quelque 75 morts, parmi les civils, et déplacé quelque 7 000 personnes à Masteri et plus de 13 000 à Geneina, tandis que plus de 30 villages étaient touchés et que 1 500 habitations étaient incendiées. Au Darfour septentrional, des déplacés se trouvant au camp de Fata Borno ont été attaqués le 13 juillet par des milices nomades, qui ont tué neuf personnes. Au Darfour méridional, les affrontements entre les Massalit et les Fallata, qui se sont déroulés du 23 au 26 juillet, ont fait 18 morts.

9. Les conflits intercommunautaires liés aux terres ont augmenté avec le début de la saison des cultures ; 85 conflits fonciers et 17 morts ont été dénombrés, contre 47 conflits fonciers et 20 morts, durant la période allant du 1er mars au 31 mai 2020. Les attaques contre Boronga (Darfour méridional) les 26 et 31 juillet qui auraient été menées par les Misseriya, ont fait un mort, tandis que quelque 28 habitations étaient incendiées et au moins 20 500 personnes déplacées, ce qui a entraîné des manifestations à Kass au cours desquelles un poste de la police soudanaise a été incendié et le dépôt d'armes pillé.

10. Le 26 juillet, le Premier Ministre a annoncé le déploiement de forces de sécurité conjointes supplémentaires au Darfour pour protéger les populations locales, durant la saison des semis. L'Opération a collaboré étroitement avec les autorités soudanaises et les populations locales pour désamorcer les tensions et renforcer les capacités de protection du Gouvernement. Des violences à grande échelle autour du camp de déplacés de Kalma à la suite du meurtre de deux nomades, le 10 juin, ont été évitées à la suite de l'intervention de la MINUAD et du déploiement de forces de sécurité du gouvernement. En réponse aux attaques du camp de Fata Borno, la MINUAD a renforcé sa présence pour dissuader de nouvelles violences et soutenir le Gouvernement. De même, dans le camp de déplacés de Hamadiya (Darfour central), la MINUAD a renforcé ses patrouilles militaires et de police à des fins de dissuasion, lorsqu'une lutte de pouvoir concernant la direction du camp a débouché sur des violences, tandis que bon nombre de familles quittaient le camp.

Attaques contre le personnel et les installations de l'ONU

11. En tout, 65 attaques, de nature principalement criminelle, visant la MINUAD, l'ONU et le personnel humanitaire et les locaux, ont été consignées durant la période considérée.

C. Protection des civils

12. Les civils au Darfour ont continué d'être exposés à des attaques, en raison de la faiblesse constante des moyens de protection. Malgré les restrictions de mouvements liées à la COVID-19, la MINUAD a continué de participer à la protection des civils, notamment à l'accès à l'aide humanitaire. La composante militaire a mené quelque 4 605 patrouilles, dont 888 liées à la protection des civils. La composante de police a effectué 893 patrouilles, dont 352 dans les camps de déplacés, 199 dans le cadre du bois de chauffage, des pâturages et des exploitations agricoles, 172 dans les villages, 106 dans les localités, 32 dans les marchés, 2 dans les zones de rapatriement et 30 sur les routes migratoires. L'Opération a facilité 51 convois humanitaires destinés à quelque 50 000 bénéficiaires à Jebel Marra. Elle a également soutenu la collecte volontaire de 200 armes au Darfour central et a débarrassé 20 zones dangereuses de restes explosifs de guerre, détruisant 64 restes explosifs de guerre et 34 munitions pour armes de petit calibre.

13. L'Opération a apporté une aide à la prévention de la COVID-19 dans les camps de déplacés de Jebel Marra, dont ont bénéficié plus de 5 000 personnes. En collaboration avec les autorités des États, la Mission a contribué aux campagnes de sensibilisation à la COVID-19 et à la distribution de matériel d'hygiène et d'équipement de protection. Elle a organisé des ateliers sur la COVID-19 dans les prisons et les institutions judiciaires au Darfour et engagé les autorités soudanaises à s'employer à prévenir sa propagation dans ces lieux.

14. Du fait de la pandémie de COVID-19, la MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies ont fait preuve de souplesse au niveau de l'initiative des fonctions de liaison avec les États visant à réorienter 1,9 million de dollars afin d'équiper et de maintenir les centres d'isolement du Gouvernement dans tout le Darfour. Malgré les retards dans les activités de fonctions de liaison avec les États causés par la pandémie, la construction d'un poste de police dans la zone de rapatriement de Shoba (Darfour septentrional) s'est déroulée dans les délais prévus. Au moyen des fonctions de liaison avec les États, des articles non alimentaires ont été distribués à 400 familles de déplacés vulnérables.

15. L'Opération a continué de construire des infrastructures dans le cadre des institutions, pour aider à prévenir les flambées de violence et à en atténuer les effets.

Au Darfour occidental et septentrional, des ateliers se sont tenus en collaboration avec les autorités soudanaises pour renforcer la résilience des femmes et les capacités d'atténuation pour ce qui est de la violence de genre. Dans le Darfour méridional, deux ateliers sur le renforcement des capacités en matière de protection de l'enfant et des droits de l'enfant se sont tenus pour renforcer les compétences des travailleurs sociaux et des personnes handicapées, tandis que des formations au Darfour septentrional et méridional concernant une gestion des prisons privilégiant les droits de l'homme étaient données à l'intention des responsables pénitentiaires, dont 28 femmes.

16. Durant la période considérée, la MINUAD s'est mobilisée étroitement aux côtés du Gouvernement pour soutenir le plan national du Soudan relatif à la protection des civils après le retrait de l'opération (voir S/2020/429) du 21 mai 2020. Les 16 et 28 juillet, la MINUAD et le Gouvernement ont tenu des réunions pour évoquer le soutien de l'Opération et décidé d'établir un mécanisme de coordination de haut niveau. Les 13 et 14 août, la MINUAD et le Gouvernement soudanais ont tenu un atelier conjoint de haut niveau pour resserrer la coopération et régler les problèmes de protection au Darfour, tandis que les parties s'entendaient sur un mécanisme de coordination et une équipe de travail à cette fin.

D. Situation humanitaire

17. Durant la période considérée, les besoins humanitaires ont été déterminés dans une large mesure par l'intensification des affrontements intercommunautaires, la situation économique, les inondations et l'effet de la COVID-19. Des violences intercommunautaires ont éclaté au Darfour occidental, septentrional et méridional, poussant les partenaires humanitaires à procéder à des évaluations et à apporter une assistance. Ces neuf derniers mois, les partenaires humanitaires ont également fourni une aide à quelque 350 000 personnes qui se trouvaient dans des zones inaccessibles du Darfour méridional. Cela a permis de renforcer les améliorations récentes qui avaient été obtenues pour accéder à des zones occupées par l'ALS-Abdul Wahid, à la suite de contacts entrepris avec lui et le Gouvernement.

18. Au 6 août, les inondations saisonnières avaient touché plus de 16 000 personnes au Darfour septentrional, méridional, oriental et occidental, tandis que le Gouvernement et les partenaires humanitaires venaient en aide aux sinistrés. Dans le même temps, l'épidémie de COVID-19 et les restrictions connexes ont aggravé les difficultés économiques existantes. Selon le dernier rapport du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, quelque 2,8 millions de personnes sont exposées à une crise alimentaire ou à des niveaux d'insécurité alimentaire d'urgence au Darfour pendant la période actuelle.

E. Situation des droits de l'homme

19. De juin à août, la MINUAD a étayé 93 cas présumés de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits, qui ont fait 403 victimes, dont 40 femmes et 28 mineurs, soit une augmentation par rapport aux 97 cas qui avaient fait 299 victimes, étayés entre mars et mai 2020. Cela pourrait ne pas refléter les chiffres réels, en raison de plusieurs facteurs, notamment l'effet des restrictions liées à la COVID-19.

20. Les femmes restent particulièrement exposées aux violations des droits de l'homme et aux atteintes à ces droits. L'Opération a étayé 20 cas de violences sexuelles et de violences fondées sur le genre, liées au conflit, subies par 28 personnes, soit 10 cas de plus qu'au cours de la même période, l'année précédente. Cela comprend l'agression et le viol de deux femmes de l'ethnie four par des nomades le 25 juin près du village de Belle Sereif (Darfour central) et du viol de deux femmes

le 16 juillet dans la zone agricole de Tiga (Darfour septentrional). L'Opération a confirmé 364 faits de violations graves touchant 77 enfants (37 garçons, 40 filles) et cinq attaques contre des écoles et des hôpitaux. Ces violations comprennent des viols et d'autres formes de violence sexuelle, des meurtres et des mutilations, des enlèvements, des attaques contre des écoles et des hôpitaux, l'utilisation de munitions non explosées, ainsi que le viol collectif d'une jeune fille de 15 ans qui aurait été commis par des nomades le 3 juin près du camp de déplacés d'Otash (Darfour méridional) et des agressions sexuelles contre des jeunes filles de 8 et de 11 ans, le 8 juillet, par deux hommes dans la zone agricole de Bouri (Darfour central). Les assaillants présumés comptaient parmi eux des membres des Forces armées soudanaises, des Forces d'appui rapide et d'éléments de l'ALS-Abdul Wahid. Faute de ressources et de capacités sur le terrain, les enfants subissant de graves violations n'ont guère accès à la justice et l'application du principe de responsabilité reste limitée.

21. Durant la période considérée, le Gouvernement a modifié les lois qui entravaient les droits de l'homme et notamment les droits des femmes. Il a notamment aboli la peine de mort pour apostasie, a criminalisé les mutilations génitales féminines et a abrogé les lois sur l'ordre public qui contrôlaient la manière dont les femmes pouvaient se comporter en public. Il a également signé un cadre de coopération avec l'ONU pour lutter contre les violences sexuelles liées aux conflits. L'Opération et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont établi conjointement l'initiative de surveillance des droits dans le cadre de la COVID-19 pour souligner les préoccupations relatives aux groupes vulnérables et atténuer la subversion des droits de l'homme et de l'état de droit.

III. Coordination avec la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan et planification de la transition

22. L'équipe de planification de la MINUATS a visité le Darfour du 5 au 8 août. Elle s'est rendue à Zalingei, El Fasher et Nyala, a rencontré les nouveaux gouverneurs civils et des groupes de la société civile et visité les camps de déplacés de Kalma (Darfour méridional) et de Hassahissa (Darfour central). La visite de l'équipe à la base opérationnelle temporaire de la MINUAD à Golo (Darfour central) et une visite prévue à un centre de rassemblement de personnes déplacées n'ont pas eu lieu, les renseignements militaires soudanais ayant empêché l'accès à ces lieux.

23. Simultanément, l'Opération a engagé les autorités soudanaises à mettre en place les structures nécessaires pour soutenir le retrait progressif éventuel et la sortie de la MINUAD de manière responsable. Tandis que la majeure partie des activités, durant la période considérée, portait sur l'appui aux responsabilités civiles de protection du Gouvernement, comme décrit ci-avant, elle comprenait également une mobilisation dans d'autres secteurs, sous forme d'un atelier le 12 août organisé avec le Ministère du travail et du développement social. Cela a eu pour résultat un comité technique conjoint, en vue d'activités visant à appuyer la participation des populations à l'instauration d'un environnement protecteur et à réduire les tensions intercommunautaires.

IV. Aspects financiers

24. Dans ses résolutions 74/261 C du 30 juin 2020, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant ne dépassant pas

240,2 millions de dollars destinées à financer le fonctionnement de l'Opération pour la période allant du 1er juillet au 31 décembre 2020.

25. Au 27 août 2020, les contributions non acquittées au compte spécial de la MINUAD s'élevaient à 320,8 millions de dollars. Le montant total des contributions non acquittées à cette date pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'élevait à 4 657,0 millions de dollars.

26. Le remboursement des coûts des contingents et des unités de police constituées a été effectué pour la période allant jusqu'au 31 juillet 2019, tandis que celui des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents a été effectué pour la période allant jusqu'au 31 mars 2019, conformément au calendrier des versements trimestriels.

V. Observations

27. Je félicite les parties d'avoir paraphé l'accord de paix et huit protocoles importants pendant le point culminant des pourparlers de paix de Djouba. Cela constitue une étape importante de la transition politique du pays et permet d'établir des bases solides en vue d'un avenir pacifique et prospère pour le peuple soudanais. Même si le processus a pris du temps, les résultats en disent long sur le fort attachement de toutes les parties prenantes à la paix. Je demande à toutes les parties de s'engager sans délai à en appliquer toutes les dispositions, en particulier à régler les questions de propriété foncière et du système des *haouakir*, des réfugiés et des personnes déplacées, du secteur pastoral, de la sécurité et de la justice, qui apporteront des secours et des bienfaits immédiats à la population du Darfour, qui souffre depuis si longtemps. J'encourage également ceux qui n'ont pas rallié le processus de paix à ce jour à manifester le courage et la détermination nécessaires pour surmonter leurs divergences, par la mobilisation et le dialogue, pour le bienfait des groupes qu'ils représentent. Enfin, je salue l'action résolue menée par le Gouvernement sud-soudanais pour faire aboutir le processus.

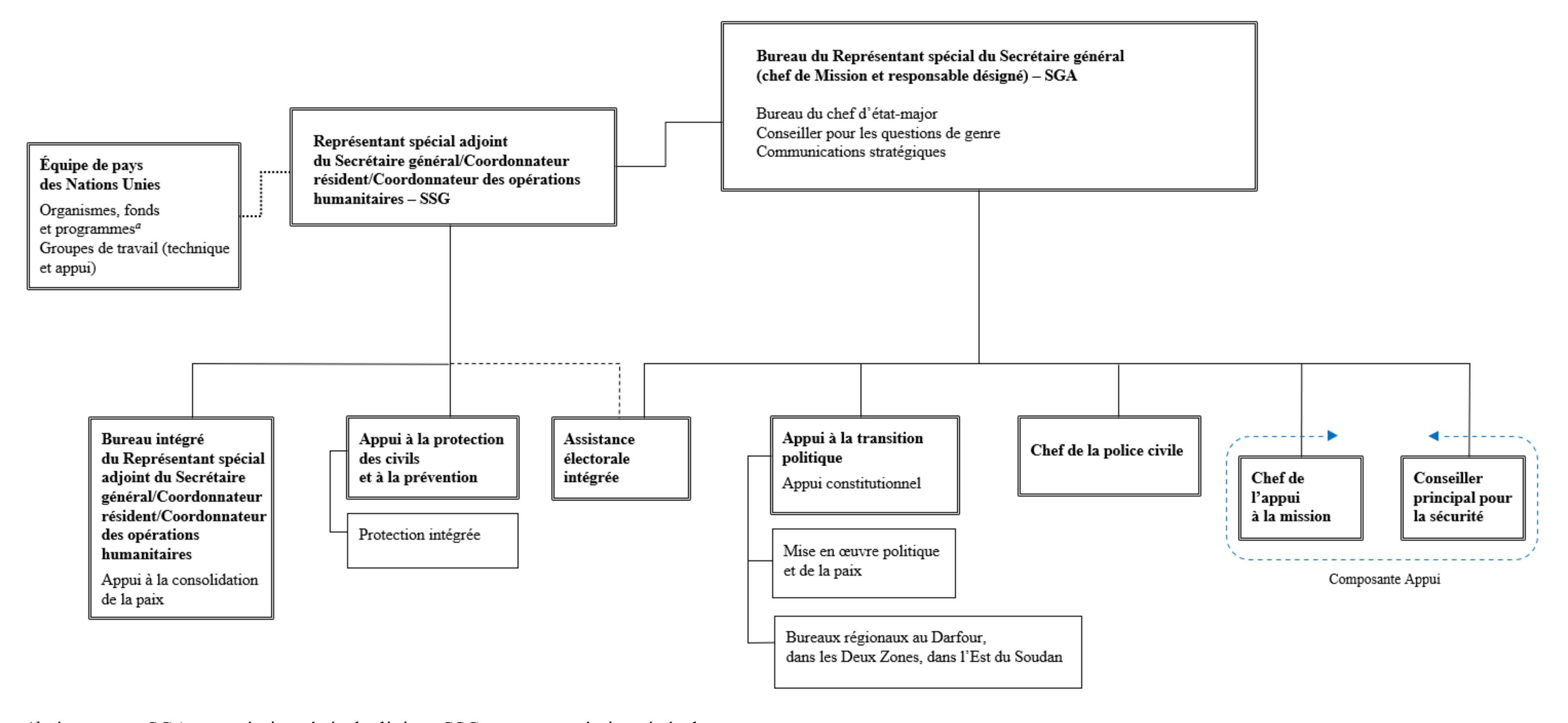
28. Les progrès accomplis par le Gouvernement de transition sur le plan de la transition démocratique, notamment la désignation de gouverneurs civils dans les cinq États du Darfour, sont très encourageants. Je me félicite des progrès enregistrés sur le plan de l'attachement à l'égalité femmes-hommes et des droits des femmes et j'exhorte le Gouvernement de transition à parvenir à un quota de 40 % de femmes, comme énoncé dans la déclaration constitutionnelle.

29. La montée récente des violences intercommunautaires au Darfour reste cependant très préoccupante. Elle survient au moment de la tenue de débats sur l'avenir du Darfour, tandis que l'intensification des heurts et les exigences d'une sécurité plus grande rappellent que bon nombre de Darfouriens craignent encore d'être laissés à la traîne, dans le cadre du nouvel accord. Je me félicite de la réponse apportée par le Gouvernement, face à la violence, ainsi que de la volonté qu'il a manifestée afin de répondre aux demandes de sécurité légitimes, qui ont été formulées par les personnes déplacées et les autres Darfouriens. L'accord de paix du 31 août devrait être un moment charnière pour rallier toutes les parties, dans la recherche de la paix.

30. Les mesures audacieuses prises par le Gouvernement de transition en vue d'un plan national de protection des civils méritent toute la reconnaissance et tout le soutien possibles. L'Opération est pleinement déterminée à soutenir le Gouvernement sur le plan de la responsabilité de protéger au Darfour, et je suis encouragé par les récents engagements pris à cet égard, notamment sous la forme de l'atelier de haut niveau qui s'est tenu en août 2020. Il importe que les engagements débouchent sur des résultats concrets et que les mécanismes établis au cours de ces réunions favorisent un resserrement de la coopération en matière de protection.

Annexe II

Organigramme de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS) proposé pour 2021



Abréviations : SGA = secrétaire général adjoint ; SSG = sous-secrétaire général.

[a] Agence internationale de l'énergie atomique, Banque mondiale, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Fonds des Nations Unies pour la population, Fonds international de développement agricole, Fonds monétaire international, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Organisation internationale du Travail, Organisation internationale pour les migrations, Organisation mondiale de la Santé, Programme alimentaire mondial, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour les établissements humains, UNESCO et Volontaires des Nations Unies.